



## COMMUNIQUE

C'est le cœur lourd que l'association ECRAN 7 a décidé de rendre les clés le lundi 29 Janvier 2018.

Nous tenons par ce communiqué à spécifier que ce n'est pas la Mairie qui a mis fin au conflit mais bel et bien le choix d'ECRAN 7. Le dernier jugement en référé au tribunal administratif a refusé de nous expulser, nous pouvions donc occuper les lieux pendant dix-huit mois jusqu'à l'issue de la procédure en cours. Cette décision a donc été prise dans le seul intérêt des plaisançois afin ne plus les priver de l'accès au cinéma.

Nous nous sommes battus afin de récupérer notre carte d'exploitation.  
Malgré notre lutte, nous n'avons pu obtenir gain de cause.

Pourquoi avons-nous pris ce temps ?

Tout simplement, pour pouvoir organiser le déménagement, licencier le personnel...

En effet, nous tenons à vous rappeler que nous avons dû lancer les procédures de licenciements des cinq salariés non repris par la nouvelle association alors qu'ils ont la même activité qu'ECRAN 7.

Grâce à ECRAN 7, CAP a pu financer en très grande partie (90%) l'achat du matériel (fauteuils, projecteurs, écrans...) en utilisant le bénéfice de la TSA (Taxe Spéciale Additionnelle, taxe imposée sur la vente d'un ticket dans une salle de cinéma) cumulée depuis 4 ans par l'association ECRAN 7.

Nous soulignons, que nous avons proposé à M le Maire, du matériel tel que les climatisations, les caméras de surveillance, des stores occultants, tout le câblage des machines ... A ce jour, aucune suite n'a été donnée malgré que CAP est pris possession des locaux.

**MERCI** à vous tous pour votre soutien, cela nous a fait chaud au cœur !!!!

L'association n'est pas morte, à bientôt pour de **nouvelles aventures** !!!!